
RAPPORT D'ACTIVITES 2020



**PROMOUVOIR
LA CONSOMMATION RESPONSABLE**

**PRÉVENIR
LES COMPORTEMENTS À RISQUE**



**PRÉVENTION
ET MODÉRATION**

SOMMAIRE

EDITORIAL DU PRÉSIDENT	3
MISSION ET OBJECTIFS	4
CHIFFRES CLÉS	6
LE PARTENARIAT AVEC LA PRÉVENTION ROUTIÈRE	7
LE PARTENARIAT AVEC SAF FRANCE	9
LE PARTENARIAT AVEC LA FÉDÉRATION DU COMMERCE ET DE LA DISTRIBUTION (FCD)	11
RESPONSABILISER LES FILIÈRES : LE MODULE DE FORMATION LOI EVIN	13
LES MEMBRES ADHÉRENTS DE PRÉVENTION ET MODÉRATION	14



EDITORIAL DU PRÉSIDENT

Malgré la pandémie, 2020 a été une année d'actions innovantes en matière de prévention !

L'association Prévention et Modération a été créée en mars 2019 par trois organisations professionnelles, Brasseurs de France, la Fédération Française des Spiritueux et la Fédération Française des Vins d'Apéritif, représentant les filières. Les entreprises adhérentes de chaque fédération sont engagées depuis plus de 30 ans dans la prévention du risque alcool et la promotion de la consommation responsable.

Malgré la crise sanitaire, 2020 a vu la mise en place de nombreux programmes de prévention qui ont sensibilisé des millions de Françaises et de Français au risque d'une consommation excessive d'alcool et à la consommation responsable.

Un partenariat avec l'association Prévention Routière a permis la création d'un « kit de sensibilisation », spécifique à la problématique alcool, qui permet au réseau de bénévoles de disposer d'outils pour mener leurs actions sur le terrain. Clé en main, le kit Prev&Go est modulable et donc adapté à tous les publics (jeunes conducteurs, collaborateurs d'entreprise, seniors ...) et à toutes les occasions (sorties de soirée, forums, événements en entreprises ...). Le partenariat sera poursuivi en 2021.

En prolongement des actions conduites en 2019 et à l'occasion de la 4ème édition du SAFTHON dont l'objectif est de sensibiliser l'opinion publique aux risques de la consommation d'alcool pendant la grossesse, SAF France, l'Union des Métiers et des Industries de Hôtellerie (UMIH) et Prévention et Modération ont uni leurs forces dans la lutte contre l'alcoolisation fœtale. L'organisation de dizaines d'événements France entière malgré la crise sanitaire a généré une couverture médiatique d'environ 170 millions de personnes.¹

Par ailleurs, l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs a fait l'objet d'une opération partenariale entre la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), le Groupement Les Mousquetaires et le Mouvement E. Leclerc, Vin & Société et Prévention et Modération. Cette opération, dont l'objectif est de former les personnels de caisse de la distribution s'est traduite par la création d'une formation numérique (« -18 ans - je contrôle ») qui a été inclus dans les formations de toutes les enseignes.

Enfin, pour toujours mieux répondre à la loi Evin et au respect de ses obligations en matière de publicité responsable, Prévention et Modération a développé une formation en ligne facilitant la compréhension du cadre réglementaire, à la fois pour les entreprises du secteur et les agences de communication, en collaboration avec l'Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité (ARPP). Cette initiative a été conduite collégalement avec Vin & Société.

Je voudrais ici remercier nos fédérations adhérentes de leur soutien financier et nos partenaires pour leur engagement à nos côtés dans la prévention des comportements à risque et la promotion de la consommation responsable. Nous nous engageons à continuer et à amplifier nos actions en 2021 avec l'objectif de collaborer avec les pouvoirs publics au Plan national de santé publique « Priorité Prévention » sur la base du plan filière présenté en juin 2018 au Président de la République.

Michel Gayraud

1. Audience estimée, données Médiamétrie

MISSION ET OBJECTIFS

Fédérer les initiatives de prévention du secteur des boissons alcoolisées

Brasseurs de France, la Fédération Française des Spiritueux et la Fédération Française des Vins d'Apéritif ont créé l'association Prévention et Modération en 2019 pour fédérer l'ensemble des initiatives des organisations professionnelles en matière de prévention des comportements à risque et de promotion de la consommation responsable.

Cette démarche constitue le prolongement d'une volonté née de « la révolution de la prévention » lancée par le Président de la République, Monsieur Emmanuel Macron en 2017, visant à créer un climat de dialogue et de coopération entre les milieux économiques et les milieux sanitaires.

En matière de lutte contre le risque alcool, elle avait abouti à la rédaction d'un Plan de prévention des filières² remis au Président de la République en juin 2018.

Rédigée de façon conjointe par cinq organisations professionnelles³ du secteur, cette contribution engageait l'ensemble des professionnels dans une démarche active de lutte contre les comportements à risque.

Trois axes stratégiques ont été définis pour développer les programmes de Prévention et Modération :

1. AGIR

Prévenir les comportements à risque en ciblant les publics sensibles

L'association privilégie dans ce cadre le soutien à des organisations d'ores et déjà impliquées de longue date dans la prévention de terrain, leur permettant de développer le périmètre de leurs actions et d'en accroître l'efficacité.

De premiers partenariats pluriannuels ont ainsi été noués avec l'association Prévention Routière, pour sensibiliser les conducteurs au risque alcool et route, et le collectif SAF France, organisateur du Saffthon, afin de prévenir la consommation d'alcool par les femmes enceintes.

Pour tendre à l'objectif d'une application effective de l'interdiction de toute vente d'alcool à des mineurs, l'association a par ailleurs développé, en partenariat avec Vin & Société et l'ensemble des enseignes de la distribution, un module e-learning de formation des personnels de caisse.

2. MOBILISER

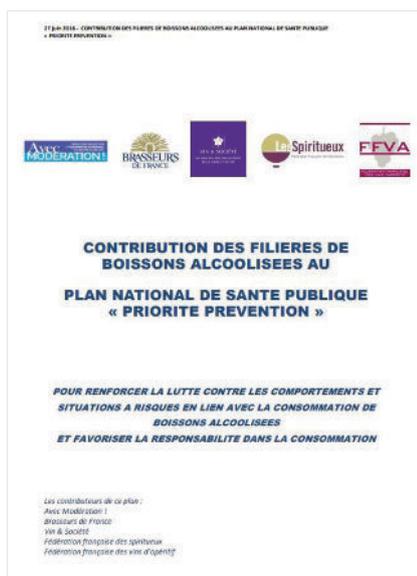
Favoriser les comportements responsables en valorisant le bon usage

L'association s'attache à promouvoir une consommation responsable fondée sur les repères de consommation définis par les autorités sanitaires (« maximum 2 verres par jour, et pas tous les jours⁴»). Elle travaille au développement d'outils et de programmes qui permettront notamment aux professionnels de la distribution hors domicile de valoriser le bon usage des boissons alcoolisées auprès des consommateurs.

2. <https://www.preventionetmoderation.org/app/uploads/2020/06/Contribution-des-filières-de-boissons-alcoolisées.pdf>

3. Brasseurs de France, Fédération Française des Spiritueux, Fédération Française des Vins d'Apéritifs, Vin & Société, Avec Modération !

4. <https://www.alcool-info-service.fr/Alcool/Home-Professionnels/Alcool-Sante/reperes/nouveaux-reperes-alcool>



3. RESPONSABILISER

Coordonner les actions d'autodiscipline des filières

L'association coordonne enfin les actions d'autorégulation des filières en matière de communication et de commercialisation, et favorise la généralisation à tous les opérateurs des meilleures pratiques des entreprises.

Elle a notamment initié, puis développé avec Brasseurs de France, la Fédération Française des Spiritueux, la Fédération Française des Vins d'Apéritif et Vin & Société, le module en ligne « Loi Evin, mode d'emploi », un outil de formation destiné à tous les professionnels amenés à concevoir des supports de communication pour les boissons alcoolisées.

L'action de *Prévention et Modération* s'inscrit dans la continuité des programmes menés de 1990 à 2018 par les entreprises du secteur au sein des associations Entreprise & Prévention puis Avec Modération ! La mise en œuvre d'actions pilotes rigoureusement évaluées avait notamment permis de tester et valider à l'échelle locale de nouveaux modèles de prévention aujourd'hui généralisés, comme le principe du « conducteur désigné » (expérimenté en Seine-et-Marne en partenariat avec la Sécurité Routière à la fin des années 90) ou le développement des compétences psychosociales pour prévenir les conduites à risque chez les adolescents et les jeunes adultes (expérimenté dans les collèges du Limousin en partenariat avec le Rectorat).

CHIFFRES-CLÉS

Consommation et comportements à risque : des tendances encourageantes à conforter

La consommation de boissons alcoolisées est en constante décroissance depuis le début des années 60, passant de 26 litres par habitant âgé de 15 ans et plus à 11,6 litres en 2018.⁵ Cette diminution se poursuit encore aujourd'hui (-20% depuis 1990⁶). Ceci s'explique d'une part en raison des évolutions culturelles et sociologiques autour du mode de vie et de l'attention portée aux questions de santé et de sécurité routière et d'autre part de l'impact des campagnes de prévention des comportements à risque et de promotion de la consommation responsable menées par les pouvoirs publics et par les filières de productions elles-mêmes. Par ailleurs, on note des évolutions positives et constantes ces dernières années, ainsi :

- **La quasi-totalité des indicateurs d'alcoolisation sont en baisse ces dernières années.** Ceux concernant les adolescents, qui avaient connu un pic à la fin des années 2000 : -45% entre 2010 et 2018 pour l'expérimentation de l'alcool à 11 ans⁷, -30% entre 2018 et 2014 pour les 1ères ivresses au collège⁸, -30% entre 2014 et 2017 pour la consommation régulière à 17 ans, -25% pour les API (alcoolisations ponctuelles importantes) répétées et -10% pour les API récentes ou régulières.⁹
- **La mortalité liée à l'alcool est, elle aussi, en net recul** : -16% en 6 ans¹⁰ pour la mortalité globale et -22% en 10 ans en ce qui concerne la mortalité sur les routes.¹¹

On notera également que les Français ont une consommation de plus en plus occasionnelle, avec une diminution importante de la proportion de consommateurs quotidiens, de 25% au début des années 90 à 10% aujourd'hui. 60% consomment moins d'une fois par semaine.

Tandis que se poursuit en parallèle une diminution des volumes consommés au profit de la qualité (montée en gamme) : baisse de 7% des achats par foyer sur 10 ans (2008-2017) mais hausse de 5,5% du budget consacré aux boissons alcoolisées.

Enfin, 76% des Français respectent les nouveaux repères officiels de consommation à moindre risque.¹²

Toutefois, il reste encore de nombreux combats à mener par les filières, le gouvernement et le corps médical afin de réduire les risques liés à la consommation excessive d'alcool, de promouvoir le zéro-alcool lorsque celui-ci est requis et de favoriser le respect par tous des repères de consommation.

Ainsi, **selon Santé Publique France** :

- 10% des Français¹³ consomment de l'alcool tous les jours,
- on estime que 7% des décès chez les plus de 15 ans (11% chez les hommes et 4% chez les femmes) sont attribuables à l'alcool en 2015 (en baisse de 16% depuis 2009¹⁰)

L'impact sanitaire estimé et attribuable à la consommation excessive d'alcool en France et à la consommation lorsque le zéro-alcool est requis reste donc encore trop important nécessitant de poursuivre une démarche de prévention régulière et exigeante et de promouvoir les repères de consommation.

5. <https://www.ofdt.fr/statistiques-et-infographie/series-statistiques/alcool-evolution-des-quantites-consommees-par-habitant-age-de-15-ans-et-plus-depuis-1961-en-litres-equivalents-dalcool-pur/>

6. <https://www.ofdt.fr/statistiques-et-infographie/series-statistiques/alcool-evolution-des-quantites-consommees-par-habitant-age-de-15-ans-et-plus-depuis-1961-en-litres-equivalents-dalcool-pur/>

7. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/Comparaisons-internationales-consommations-HBSC-EnCLASS-2018-note.pdf>

8. <https://www.drogues.gouv.fr/actualites/resultats-de-lenquete-enclass-2018-baisse-consommations-de-tabac-de-cannabis-stagnation>

9. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/efxssy2.pdf>

10. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/5-6/pdf/2019_5-6_2.pdf

11. <https://www.onisr.securite-routiere.gouv.fr/etat-de-l-insecurite-routiere/bilans-annuels-de-la-securite-routiere/bilan-2018-de-la-securite-routiere>

12. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/5-6/2019_5-6_1.html

13. http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/5-6/2019_5-6_1.html



AGIR

Lutter contre l'accidentologie routière due à l'alcool

Témoignage d'Anne Lavaud, Déléguée générale de l'association Prévention Routière

« L'association Prévention Routière a fêté ses 70 ans l'an dernier et son réseau de bénévoles est plus que jamais investi sur le terrain pour sensibiliser le grand public au risque alcool dans le contexte de la conduite au volant. L'association Prévention Routière et Prévention et Modération s'inscrivent dans une démarche partenariale et responsable de long terme vis-à-vis de la population française. Ce partenariat nous a permis de concevoir un « kit de sensibilisation », spécifique à la problématique alcool, qui permet au réseau de bénévoles de disposer d'outils pour mener leurs actions sur le terrain. Clé en main, le kit Prév&Go, est modulable, et donc adapté à tous les publics (jeunes conducteurs, collaborateurs d'entreprises, seniors...) et à toutes les occasions (sorties de soirée, forums...). Nous soutenons la démarche de Prévention et Modération dans l'aide au déploiement de notre programme et à son engagement en matière de prévention du risque alcool. »

Le partenariat entre les associations Prévention Routière et Prévention et Modération a été signé pour deux ans en 2020. Il porte sur le déploiement de programmes de sensibilisation visant à réduire l'accidentologie routière liée à la consommation d'alcool.

Conçu et réalisé au 1er semestre 2020, le kit Prév&Go a été déployé auprès des équipes terrain de l'association Prévention Routière, mais son utilisation ne sera optimale qu'à l'issue de la crise sanitaire.

Un travail en parallèle a été engagé pour concevoir une série de témoignages vidéo de personnes victimes ou témoins d'accidents, qui seront réalisés en 2021 pour une utilisation dans l'ensemble des programmes à vocation pédagogique de l'association Prévention Routière.

Hors crise sanitaire, l'association Prévention Routière réalise chaque année près de 700 actions de sensibilisation évoquant la problématique alcool, touchant ainsi directement plus de 75.000 personnes ! Sans compter son site internet qui reçoit chaque année près de 4 millions de visites.

Grâce aux nouveaux outils et programmes déployés avec le soutien de Prévention et Modération, un puissant effet de levier est attendu pour générer davantage d'actions de sensibilisation et contribuer ainsi à une évolution en profondeur des comportements des usagers de la route. De nouveaux partenariats sont également en cours d'évaluation.



Prév&Go est un ensemble de matériel de sensibilisation dédié à la thématique Alcool et conduite. Il comprend :

- Une mallette « Doses bar – Doses maison »
- Deux éthylotests électroniques
- Un kakémono et un stand repliable
- Un parcours « Lunettes Alcool »
- Des flyers de sensibilisation
- Des réglottes alcoolémie

L'animation des ateliers interactifs repose également sur l'emploi d'un simulateur d'alcoolémie et d'outils complémentaires utilisés par les bénévoles.

Taux entre 0,5 (0,2 g/L permis probatoire) et 0,8 g/L :

- Amende forfaitaire de 135 €
- Retrait de 6 points sur le permis
- Immobilisation du véhicule
- Suspension du permis (jusqu'à 3 ans)

Taux égal ou supérieur à 0,8 g/L (délit) :

- Amende jusqu'à 4500 €
- Retrait de 6 points sur le permis
- Annulation du permis (jusqu'à 3 ans)
- Stage de sensibilisation obligatoire (à vos frais)
- Peine de prison (jusqu'à 2 ans)
- Interdiction de conduire un véhicule non équipé d'un éthylotest anti-démarrage (EAD)

SANCTIONS EN FRANCE

SOLUTIONS POUR NE PAS SE METTRE EN DANGER

Avant de conduire, soufflez dans un éthylotest !
Ou utilisez l'une des méthodes suivantes :

- dormir sur place
- se faire raccompagner par un conducteur sobre (SAM)
- prendre les transports en commun
- prendre un taxi ou un VTC

ne pas jeter sur la voie publique

Prév & Go

Tout savoir sur le risque alcool et conduite

Prévention et Modération

WWW.PREVENTIONROUTIERE.ASSO.FR

ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE

Créée en 1949, l'association Prévention Routière est reconnue d'utilité publique depuis 1955. Elle conduit ses actions dans de multiples domaines : l'éducation routière des enfants et adolescents, la sensibilisation et l'information du grand public et la formation continue des conducteurs (salariés des entreprises, conducteurs séniors). Elle intervient régulièrement auprès des pouvoirs publics pour faire des propositions visant à améliorer la sécurité routière.

Le réseau de l'association Prévention Routière, implanté sur tout le territoire national, et ses 1.300 bénévoles permettent de mener chaque année des milliers d'actions locales pour sensibiliser les usagers de tous les âges et milieux aux risques de la circulation. Avec 80.000 adhérents et donateurs, elle est aujourd'hui l'une des principales associations loi 1901 de France. www.preventionroutiere.asso.fr

AGIR

Prévenir les Troubles causés par l'alcoolisation fœtale (TCAF)



Témoignage de Denis Lamblin, Président de SAF France

« Prévention et Modération a été partenaire de SAF France pour la deuxième année consécutive dans la lutte contre l'alcoolisation fœtale. Ce fléau évitable, qui atteint chaque année plus de 15 000 nouveaux nés en France, un bébé toutes les 30 mn, nécessite une action urgente d'envergure auprès du grand public, des femmes enceintes et du personnel médical pour les sensibiliser au message « il n'y a pas de consommation d'alcool sans risque pendant la grossesse ».

La conduite d'une étude Nationale OpinionWay a confirmé la méconnaissance du grand public sur les réelles conséquences liées à l'alcoolisation fœtale et la nécessité des Français d'être mieux informés, le plus tôt possible pour leurs enfants au collège comme le conseillent les experts de SAF France dans leur plan d'action pour éradiquer ce fléau.

A cet effet, en 2020, des actions de sensibilisation en France métropolitaine et dans les territoires d'outre-mer ont été menées dans les collèges et à l'occasion de la 4^{ème} édition du SAFTHON, au cours duquel SAF France, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) et Prévention et Modération ont uni leurs forces pour communiquer ensemble au niveau national, régional et local. L'organisation d'une centaine d'évènements France entière malgré la crise sanitaire a permis de sensibiliser des millions de Françaises et de Français au risque alcool pour les femmes enceintes. »



Témoignage de Laurent Lutse, Président de la branche Cafés, Brasseries, Etablissements de Nuit, UMIH

« Malgré la crise sanitaire et la fermeture de nos établissements, nous avons répondu présent à l'appel de Prévention et Modération pour promouvoir le message « zéro alcool durant la grossesse » auprès du grand public aux côtés de SAF France.

En effet, la sensibilisation des femmes enceintes au risque alcool, tout comme l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs, ont toujours constitué des priorités pour le secteur, qui forme et sensibilise régulièrement ses équipes ainsi que les professionnels sur ces questions de santé publique.

Les cafés, brasseries et établissements de nuit ont toujours été des acteurs clés de la prévention, soucieux du bien-être et de la santé de ses clients, qui sont intrinsèquement liés à la qualité de service, à l'excellence et la convivialité qui caractérisent le secteur CHRD français et en font un des pôles d'attraction majeur du tourisme français. »





Prévention et Modération a conclu un partenariat financier pluriannuel avec l'association SAF France pour permettre à cette dernière d'amplifier ses actions de prévention des Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale (TCAF) et de sa forme la plus grave, le Syndrome d'alcoolisation fœtale (SAF).

Point d'orgue de l'action de SAF France, le SAFTHON est une manifestation qui, chaque année en septembre, permet de sensibiliser l'opinion publique à la question des TCAF et de récolter des fonds. Elle se déroule tout au long du mois de septembre, avec un temps fort le 9 septembre, qui marque la journée internationale de lutte contre les TCAF. Il permet aux experts de SAF France ainsi qu'aux professionnels de santé d'engager le dialogue avec le grand public via des événements organisés sur tout le territoire. Malgré un contexte sanitaire particulièrement difficile cette année, plus de 200 événements ont pu être organisés partout en France et en Outre-Mer.

Prévention et Modération a été également à l'initiative d'une convention tripartite avec SAF France et l'UMIH. L'ensemble des acteurs de la distribution en hors domicile (cafés, brasseries, restaurants...) mais aussi de la production de bières, spiritueux et vins d'apéritif, ont donc été invités à se mobiliser en relayant le message du «zéro alcool durant la grossesse» auprès de leurs clients sur les lieux de consommation ou de leurs salariés.

Malgré le contexte sanitaire, plus de 120 établissements ont sensibilisés leur clientèle à l'occasion du SAFTHON 2020, dans le cadre d'une mobilisation ayant vocation à monter en puissance chaque année.

En parallèle, les filières de production elles-mêmes ont largement diffusé dans les entreprises des affichettes et dépliants d'information spécialement conçus pour démultiplier le message du SAFTHON.

Acteur historique de la prévention des Troubles Causés par l'Alcoolisation Fœtale (TCAF), l'association SAF France œuvre pour la formation, la recherche, les soins et la prévention, ainsi que la reconnaissance et l'accompagnement des personnes porteuses de TCAF. Elle est reconnue par de nombreuses sociétés savantes et regroupe les experts des TCAF en France. www.saffrance.com

Fédérant 72% des entreprises syndiquées indépendantes, l'UMIH est le premier syndicat patronal du secteur CHR et l'un des plus importants syndicats patronaux français. L'UMIH est présente et active dans tous les départements français, en métropole et en outre-mer, avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs qui assurent au quotidien la promotion et la défense des professionnels. <https://umih.fr/fr>



AGIR

S'engager pour la bonne application de l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs

Témoignage d'Emilie Tafournel, Directrice Qualité de la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD)

« La Fédération du Commerce et de la Distribution a soutenu le partenariat initié par Prévention et Modération avec le concours du Groupement Les Mousquetaires et le Mouvement E. Leclerc ainsi que Vin & Société. En effet, l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs a fait l'objet du développement d'une formation numérique qui fait partie des formations de l'ensemble de nos enseignes et permet ainsi à nos personnels de caisse d'avoir les bons réflexes en la matière. Je tiens au nom de la FCD à saluer leur travail en particulier cette année et le sérieux que les équipent terrain démontrent au quotidien dans leur fonction. Avec les acteurs de la grande distribution et les acteurs de la filière brassicole, viticole et des spiritueux, nous nous sommes engagés dans une démarche responsable que nous poursuivrons. »

En partenariat avec la Fédération du Commerce et de la Distribution (FCD), le Groupement Les Mousquetaires et le Mouvement E. Leclerc, les associations Prévention et Modération et Vin & Société ont conçu une formation numérique pour permettre aux personnels de caisse d'appliquer en toutes circonstances l'interdiction de la vente d'alcool aux mineurs.

18 ans VENTE D'ALCOOL : JE CONTRÔLE !
LA VENTE D'ALCOOL AUX MINEURS EST STRICTEMENT INTERDITE.

COMMENT FAIRE ?

- Exigez un document qui prouve l'âge du client (photo obligatoire).
- Refusez systématiquement la vente si l'acheteur est mineur ou s'il refuse de justifier son âge.
- Appuyez-vous sur l'affichette légale, qui est présente en caisse et visible de tous.

EN CAS DE CONTESTATION

- Ne cherchez jamais à négocier.
- Faites appel à un responsable ou un agent de sécurité.

POUR ALLER PLUS LOIN
Un module de formation digitale est à votre disposition.

Logo de l'enseigne

En partenariat avec :

En effet, le strict respect de l'interdiction de la vente de boissons alcoolisées aux mineurs constitue l'un des moyens les plus efficaces pour lutter contre l'accès des adolescents à l'alcool. Mais son application peut s'avérer difficile et c'est tout l'objectif de cette formation d'aider les personnels de caisse à acquérir les bons réflexes dans certaines circonstances.

Intitulé « -18 ans, je contrôle ! », le module e-learning est constitué d'une vidéo en motion design et de cas pratiques permettant de parcourir l'ensemble des situations auxquelles peuvent être confrontés les hôtes et hôtesse de caisse.

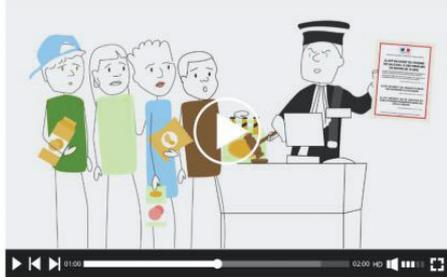
Il a été intégré à partir de l'été aux plateformes de formation de l'ensemble des enseignes, tous circuits confondus. Une affichette apposée dans les salles de repos en rappelle les messages-clés, avec une signalétique identique à celle destinée aux clients, souvent apposée au sein des rayons alcool.

10 MINUTES POUR COMPRENDRE

L'INTERDICTION DE VENTE D'ALCOOL AUX MINEURS

LOGO DE L'ENSEIGNE

L'ESSENTIEL EN 2 MINUTES



EN PRATIQUE →

10 MINUTES POUR COMPRENDRE

L'INTERDICTION DE VENTE D'ALCOOL AUX MINEURS

LOGO DE L'ENSEIGNE

MAUVAISE RÉPONSE

NE NÉGOCIEZ PAS ET NE GÉREZ PAS VOUS-MÊME LES CONFLITS !

En cas de doute sur l'âge d'un acheteur, demandez toujours une pièce d'identité.

Si le client hausse le ton ou refuse, n'argumentez pas et faites appel à un responsable ou un agent de sécurité.

CE QUE VOUS POUVEZ DIRE :
« Désolé, si vous ne pouvez pas me prouver que vous êtes majeur je ne peux pas vous vendre de l'alcool. La loi me l'interdit. Je vous propose d'en parler avec mon responsable ».

CAS PRATIQUE SUIVANT →

10 MINUTES POUR COMPRENDRE

L'INTERDICTION DE VENTE D'ALCOOL AUX MINEURS

LOGO DE L'ENSEIGNE

CAS PRATIQUE 3

Un groupe de jeunes visiblement éméchés souhaite acheter une bouteille de whisky et du cola. Lorsque vous leur demandez de justifier de leur âge, ils s'énervent et refusent de vous montrer une pièce d'identité.



COMMENT RÉAGISSEZ-VOUS ?

Cliquez sur toutes les réponses correctes.

- Vous répondez calmement que sans justificatif d'âge, vous ne pouvez pas leur vendre d'alcool et leur montrez l'affichette légale présente en caisse.
- Vous leur expliquez que c'est la loi et tentez de les raisonner : « Ça n'est pas bon pour la santé l'alcool, surtout à votre âge ».
- Vous faites appel à un responsable pour ne pas avoir à gérer seul le conflit.
- Vous les laissez payer et n'insistez pas, pour éviter les problèmes... D'autant plus qu'il y a du monde à la caisse.

VALIDER ✓

La Fédération du Commerce et de la Distribution est une organisation professionnelle qui regroupe plus de 50 adhérents, enseignes de la grande distribution, alimentaire ou spécialisée, un secteur qui compte : 750 000 emplois ; plus de 10 millions de clients par jour ; plus de 30 000 points de vente ; 2 131 hypermarchés ; 5 962 supermarchés ; 3 952 supermarchés à dominante marques propres (ex-maxidiscomptes) ; près de 20 000 magasins de proximité ; près de 3 700 drives ; un volume d'affaires d'environ 200 milliards d'euros.



RESPONSABILISER

Contribuer à la bonne application de la loi Evin par les professionnels

Témoignage de Mohamed Mansouri, Directeur Délégué de l'ARPP (Autorité de Régulation Professionnelle de la Publicité)

« L'ARPP, dans le cadre de sa mission de régulation de la publicité professionnelle, a contribué à l'élaboration d'une formation en ligne créée à l'initiative de Prévention et Modération et Vin & Société. Cette formation vise à faciliter la compréhension de ce qui est autorisé en matière de publicité responsable et à rappeler les obligations des producteurs de boissons alcoolisées et des agences de communication en la matière afin de toujours mieux répondre au cadre réglementaire de la loi Evin. Cette initiative démontre l'engagement du secteur en matière de prévention du risque alcool. »



Loi Evin, mode d'emploi, un outil de formation à destination des collaborateurs des entreprises du secteur des boissons alcoolisées, des agences de publicité, des médias et plus généralement de tous les professionnels amenés à concevoir des supports de communication pour les boissons alcoolisées, a été mis en ligne au début de l'année 2020. Co-signée par Brasseurs de France, la Fédération Française des Spiritueux, la Fédération Française des Vins d'Apéritif et Vin & Société, la formation est accessible à tous. Elle permet de parcourir en 45 minutes l'essentiel des dispositions encadrant la communication des boissons alcoolisées, qu'elles soient relatives à la loi Evin elle-même ou aux principes déontologiques regroupés dans la Recommandation « alcool » de l'ARPP.¹⁴

La loi Evin est en effet une législation complexe qui soulève en pratique de nombreuses questions des professionnels. Sur la base d'exemples précis et très concrets, « Loi Evin, mode d'emploi » vise à l'appropriation des bons réflexes pour garantir le respect des règles en vigueur.

Alternant théorie et pratique, le module est composé d'interviews d'experts, de vidéos en motion design, de présentations, de quiz et d'outils pour approfondir les sujets traités. Il permet à l'utilisateur de trouver rapidement les éléments qui lui seront utiles et s'articule autour de cinq rubriques : principes généraux de la législation, supports autorisés, contenus autorisés, parrainage/mécénat /jeux-concours et communication digitale. Un questionnaire final permet à l'utilisateur de valider son parcours de formation et d'obtenir une attestation selon son taux de bonnes réponses.

Au 31 décembre 2020, 1.197 personnes avaient navigué sur le site au moins une fois. Environ 80% d'entre eux étaient des professionnels des filières de production, 15% des professionnels de la communication (agences, médias, régies) et 5% des étudiants et des chercheurs.

Une évaluation complète sera menée en 2021, avant proposition le cas échéant de contenus additionnels. www.loievin-modedemploi.fr

14. <https://www.arpp.org/nous-consulter/regles/regles-de-deontologie/alcool/>

LES MEMBRES ADHÉRENTS DE PRÉVENTION ET MODÉRATION

L'association Prévention et Modération réunit les trois fédérations professionnelles des bières, des spiritueux et des vins d'apéritif . Elle représente ainsi les filières et bénéficie d'une très large représentativité au sein du secteur des boissons alcoolisées.

- Fondé en 1878, Brasseurs de France est le syndicat professionnel de la brasserie française. Il représente plus de 98% de la production française de bière et compte parmi ses membres 96% de PME/TPE. Il fédère les brasseries artisanales, historiques, familiales qui génèrent plus de 4,1 milliards d'euros de chiffre d'affaires (chiffres 2019). <http://www.brasseurs-de-france.com/>
- Créée en 1996, la Fédération Française des Spiritueux (FFS) est une organisation professionnelle qui représente les producteurs et distributeurs français de boissons spiritueuses. Elle regroupe près de 210 entreprises (des PME aux groupes à vocation internationale). <http://www.spiritueux.fr/>
- Créée il y a plus de cinquante ans, la Fédération Française des Vins d'Apéritif (FFVA) rassemble les producteurs et distributeurs de vins d'apéritif. Elle compte une trentaine d'entreprises adhérentes et regroupe trois syndicats professionnels, à savoir le Conseil national des vins aromatisés (CNVA), le Syndicat français des vins mousseux (SFVM) et le Syndicat des grandes marques de Porto (SGMP). <http://www.ffva.fr>

Président :

M. Michel Gayraud

Conseil d'administration :

- M. Dominique Baudendistel, Président de Brasserie Licorne
- Mme Sylvia Bernard, Directrice du marketing international de La Martiniquaise
- M. Augustin Chazal, Directeur de la Fédération Française des Vins d'Apéritif
- M. Jean-Pierre Cointreau, Président de ICONIC NECTARS, Président de la Fédération Française des Spiritueux
- M. Maxime Costilhes, Délégué général de Brasseurs de France
- M. Emmanuel Delafon, Président-directeur général de Chartreuse Diffusion
- M. Hervé Dumesny, Directeur RSE et affaires publiques de Rémy Cointreau
- M. Matthias Fekl, Président de Brasseurs de France
- M. Michel Gayraud, Vice-Président, Directeur Général France et Espagne, Brown-Forman, Président de Prévention et Modération
- Mme Noélie Genevey, Directrice affaires publiques de Moët Hennessy
- M. Pascal Gilet, Président-directeur général de Heineken Entreprise
- M. André Pecqueur, Président-directeur général de Brasserie de Saint-Omer
- M. Jérôme Perchet, Directeur des Affaires Externes, Bacardi-Martini France, Président de la Fédération Française des Vins d'Apéritif
- M. Olivier Puech, Head of Legal & Corporate Affairs de AB InBev France, Trésorier de Prévention et Modération
- Mme Cécile Rognoni, Directrice des affaires publiques France de Pernod Ricard
- M. Rémy Sharps, Président-directeur général de Kronenbourg SAS

L'équipe:

- M. Christian de Barrin, Délégué général
- M. Alexis Capitant, Consultant

Pour toute information complémentaire, veuillez contacter Christian de Barrin, Délégué général à christiandebarrin@preventionetmoderation.org

ENCEINTE, CHAQUE VERRE EST UNE PRISE DE RISQUE.



**POUR LA SANTÉ DU BÉBÉ,
AUTANT NE PAS BOIRE
PENDANT 9 MOIS.**

**ALCOOL ET GROSSESSE
VOUS AVEZ DES QUESTIONS,
NOUS AVONS DES RÉPONSES.
VENEZ NOUS RENCONTRER**

SAFTHON
www.saffrance.com



**PRÉVENTION
ET MODÉRATION**

10 rue Pergolèse | 75116 Paris | Tél : 01 53 04 30 24
email : info@preventionetmoderation.org | www.preventionetmoderation.org

